

# OFFRE EMPLOI animateur/trice jeunesse (9/17 ans) En CDD de remplacement à temps partiel

**URGENT**

**Nom de la structure** : Association Familles Rurales Loire et Coteau.

**Lieu de travail** : Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye (49).

**Dates du contrat** : dès que possible, jusqu'au retour du salarié en arrêt maladie.

**Diplôme requis** : BAFA ou équivalent.

**Planning aménagé sur l'année** :

Vacances scolaires : semaines hautes (env 42h/semaine)

En période scolaire : semaines basses (env 23h/semaine)

**Souhaité** : expériences avec les jeunes, PSC1, intérêt pour le sport et les activités physiques.

**Salaire** : selon convention Familles Rurales (env : 10,22€/h)

**Performance attendue** : Dans le cadre du projet associatif, l'animateur participe au développement des jeunes, suscite leur sens créatif et inscrit son action dans le projet pédagogique.

**Compétences clefs** :

- Facultés pédagogiques, sens de la communication et de la gestion du groupe.
- Sens des responsabilités et esprit d'initiative.
- Capacité d'adaptation à divers publics, ses besoins et aux situations d'urgence.
- Faculté à travailler en équipe.
- Dynamisme et réactivité.
- Capacité à gérer le temps avec rigueur et être vigilant au rythme de l'enfant.
- Connaissance et application de la réglementation.
- Aptitudes pour les activités sportives.
- Être en capacité de monter des projets d'animation et des projets d'autofinancement.

**Activités** :

Sans que cette liste ait un caractère exhaustif, l'animateur (rice) conduit les activités suivantes :

- Organisation et animation des activités ludiques, artistiques, manuelles, culturelles ou sportives pour des jeunes de 9 à 17 ans.
- Organisation de veillées, nuits campées et camps.
- Encadrement du groupe lors des activités avec les prestataires.
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant les personnes, le matériel et les locaux utilisés.
- Représenter l'association auprès des prestataires, des familles, des élus...
- Elaborer, évaluer et modifier selon besoins le projet pédagogique jeunesse.
- Être garant de l'entretien du matériel et des locaux.

**Positionnement hiérarchique** : La fonction d'animateur fait appel au sens de l'initiative et de la responsabilité (autonomie technique), elle s'exerce sous l'autorité immédiate d'un supérieur hiérarchique : la référente jeunesse.

**Conditions de travail**

- Posséder et présenter un casier judiciaire vierge
- Déplacements possibles (indemnités kilométriques)
- Être titulaire du permis B (conduite d'un mini-bus 9 places)

**Candidature (CV + lettre de motivation) à**

**AFR Loire et coteau**

**24 place des diligences**

**49730 Montsoreau**

**ou [direction.loire.coteau@gmail.com](mailto:direction.loire.coteau@gmail.com)**